L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

ÉDITION HEBDOMADAIRE SEMAINE.

La situation politique en France.

Nous lisons dans la *France* :

Tandis que M. Thiers essaye de goûter à Trouville un repos que lui refusent les nécessités du gouvernement et le flot des solliciteurs, les députés, répandus dans les départements, se mettent en communication avec leurs électeurs. Rien de plus varié que le langage qu'ils tiennent. Après le diplomate M. de Chaudordy, après le chevaleresque M. de Franclieu, voici le sage M. Duening, un de nos anciens confrères, qui sépare nettement, résolûment, la République de la révolution et du désordre :

"Je suis républicain, mais j'ai horreur des gouvernements révolutionnaires. Tout gouvernement qui s'impose par surprise sans tenir compte du consentement du pays, ne peut jamais devenir légitime empire ou république, il a une tare originelle sous laquelle il doit périr.

Je ne date pas du 4 septembre 1870 ; je date du 8 février 1871."

Voici le lyrique M. Henri de Lacretelle, député de Saône-et-Loire, qui monte sur le trépied pour rendre des oracles :

"....Nous avons soutenu presque toujours le gouvernement de la République, d'abord parce qu'il était nominalement la République, et ensuite parce que nous sentions que cette limpidité de bon sens, *cette modération même dont la parcimonie, en face des innovations était un attrait pour les masses conservatrices*, et qui spécialisent et illustrent M. Thiers, assuraient et consolidaient les fondations de la République.

Elle est définitive à l'heure présente. L'Europe lui a donné une assiette indestructible de quarante-trois milliards et la prudence du grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir lui assure *la durée incommensurable* de la force et de la raison....

Nous sommes rivés à la modération, parce que nous sommes décidés à créer une œuvre définitive.... La République ne sera plus une bataille, mais un gouvernement.... Laissons-lui *cette sérénité auguste*, et elle franchira nos frontières, et en même temps qu'elle nous vaudra la satisfaction de tous les droits légitimes, elle nous rendra pacifiquement, et par l'enthousiasme des nations, nos provinces perdues."

La *parcimonie de la modération, la durée incommensurable, la sérénité auguste*, c'est peut-être le langage de la poésie; mais à coup sûr, ce n'est pas celui de la politique.

Voici maintenant M. le pasteur de Pressensé, député de la Seine, qui, sous forme de lettre au *Journal des Débats*, adresse un long sermon aux monarchistes raisonnables pour les convertir à la République conservatrice. Détachons pour l'édification de nos lecteurs, quelques extraits de ce sermon :

"Veut-on empêcher la France de se précipiter dans les bras de la démagogie et donner au Parlement une autorité plus grande, une liberté d'action plus sérieuse? qu'on laisse là les chimères, qu'on en vienne aux choses possibles. Le parti qui s'attribue exclusivement le titre de conservateur a un grand devoir à remplir, c'est d'entrer résolûment [illegible] dans une voie nouvelle.

Un parti qui ne sait pas se conserver lui-même en descendant virilement dans l'arène politique, en opposant discours à discours, n'a plus de la vie que l'apparence. Je comprends que, quand on heurte de front l'opinion publique sur un point sensible, il soit difficile de lui faire appel. Cet obstacle disparaîtrait, du moment où il serait entendu que l'on ne cherche pas à détruire ce qui est. Le parti conservateur imiterait alors l'exemple des torys anglais, qui n'hésitent pas à produire leur drapeau à l'air libre des grands meetings. N'a-t-on pas vu dernièrement leur illustre chef, M. Disraëli défendre la politique de son parti à Manchester, devant un auditoire de cinq mille personnes. C'est qu'aussi les torys anglais savent jeter par-dessus bord ce qui est décidément suranné dans leurs idées; ils renoncent en temps utile à leurs défroques. Combien de fois ne les a-t-on pas vus accomplir les réformes préparées par leurs adversaires? C'est le ministre Derby qui, prenant le bill de la réforme électorale au point où l'avait laissé le ministère de lord John Russell, l'a mené à bien.

....La fusion est impossible, la monarchie est un pur rêve; ce qui n'est pas une chimère, c'est la démagogie; nous ne pouvons l'écarter ou la vaincre que par un libéralisme ferme et large sous la forme républicaine. Le salut public nous commande à tous, pour la session prochaine, l'abandon de nos étroitesses et de nos rancunes.

....Dans notre race mobile et emportée, le refus des satisfactions légitimes est le plus sûr aiguillon des révolutions fatales."

Nous signalons ces [illegible] à l'*Union* et à la *Gazette de France* [illegible] de quoi alimenter leur polémique pendant un mois. L'idée d'arracher les conservateurs de ces régions à des [illegible] qui les immobilisent et les stérilisent n'est point, d'ailleurs, nouvelle pour nos lecteurs. Nous l'avons développée [illegible] reprises, et nous regrettons [illegible] que notre pays n'ait pas vu [illegible] accomplir cette heureuse transformation [illegible] jacobites qui, en Angleterre, a été l'origine d'un grand parti et la pépinière d'une véritable élite d'hommes d'État.

M. de Pressensé a la main un peu lourde pour traiter ces délicates questions; c'est peut-être un reste d'influence de la confession religieuse à laquelle il appartient. Mais le ton de prêcheur qu'il prend ne l'empêche point de formuler une grande vérité, lorsqu'il dit que, pour vouloir ramener malgré elle la France à des restaurations qui ne sont plus qu'un rêve, on l'abandonne à la démagogie, qui peut devenir une sanglante réalité.

Au milieu de ces manifestations d'opinion, une chose se dégage de plus en plus : le progrès qui s'opère chaque jour dans les esprits. En fait, qu'on le veuille ou non, la question ne se pose plus aujourd'hui entre la monarchie et la République ; elle se pose entre la République conservatrice et la République radicale. C'est sur ce terrain que se livrera la bataille, et si la partie est perdue pour la République conservatrice, elle le sera également pour les conservateurs de toute nuance, et pour le pays.

Les Projets de M. Thiers. — Nous lisons dans le *Soir* :

Les bruits de la création d'une nouvelle Chambre reviennent encore sur l'eau. Voici quelles seraient les bases proposées par M. Thiers : Chaque conseil général serait appelé à désigner deux membres et la réunion de ces cent soixante-douze élus formerait la Chambre haute.

Dans les questions de première importance, les deux assemblées voteraient simultanément. L'attribution principale de la Chambre haute serait le droit de dissolution. Comme l'exercice de ce droit n'atteindrait que l'Assemblée des députés, il est très probable que celle-ci ne l'accordera pas volontiers.

Du reste, il est bon de faire observer que M. Thiers n'est pas encore définitivement fixé sur son plan, qui a déjà subi plusieurs modifications.

COMMENT ON TOUCHE DU PIANO DEVANT LE SULTAN.

Voici la lettre que M. Léopold de Mayer a écrite sur son premier concert à la cour de Sa Hautesse :

"Ce n'est pas chose facile que de faire de la musique dans le sérail. On vous fait venir à huit heures du matin pour jouer à trois heures. Il faut que vous soyez en grand uniforme; vous attendez sept heures dans une très belle galerie où il est défendu de s'asseoir. De temps en temps on vient vous dire ce qui se passe chez Sa Hautesse. Sa Hautesse vient de se lever.... Il faut vous prosterner à ce mot.

"Plus tard on vient vous dire : Sa Hautesse va se mettre au bain—vous vous prosternez encore—Sa Hautesse s'habille—vous vous reprosternez—Sa Hautesse prend le café et vous vous reprosternerez encore, à chacun de ces avis très détaillés, et toujours plus respectueusement.

"Enfin, on vous apporte votre piano; on en a ôté les pieds par égard pour le parquet de la galerie, mosaïque précieuse des bois les plus rares.

"L'immense piano à queue est posé *sur cinq Turcs !* Les malheureux sont là à genoux, accroupis, écrasés par cette masse énorme;—mais, dites-vous, je ne peux pas jouer sur un piano à cinq Turcs. On croit alors que vous hésitez parce que l'instrument n'est pas d'aplomb. On prend un coussin, on le met sous les genoux du plus petit des Turcs; quand le piano est ainsi calé, on vous propose de jouer : on n'imagine pas qu'un sentiment d'humanité vous arrête. Vous êtes obligé d'expliquer cette délicatesse de la civilisation et cela est très long.

"Enfin, on remet à votre piano, ses pieds véritables : le sultan paraît; après toutes sortes de salamalecs, on vous ordonne de jouer ...... *vous demandez une chaise; pas de chaise.* On ne s'asseoit jamais *devant Sa Hautesse.*"

Il manque un détail à cette lettre et nous le tenons d'une personne digne de foi qui assistait à ce concert : l'artiste joua une fantaisie sur l'air : *Où peut-on être mieux*, et sur les genoux (voilà ce qui s'appelle se soumettre docilement à l'étiquette et respecter la capricieuse volonté des rois !)

Pourtant, lorsque le morceau, très long et hérissé de difficultés,—arpèges sur gammes chromatiques, trilles sur octaves,—fut fini, le sultan daigna s'approcher du pianiste et lui dit, avec cette sollicitude que donne seule la majesté royale :

—Comme vous devez être fatigué, monsieur Mayer!

—Mais non, sire, répliqua le pianiste, au contraire.

Et pour prouver que rien n'était moins fatigant que de jouer du piano sans s'asseoir devant un souverain assis, le pianiste fit le tour du salon *en marchant sur les mains !*

Voilà un exemple donné par l'art à la diplomatie; et cependant nous accordons sans doute, ce soir, par la famille de Gedmanli-Pacha, que la démission de M. Vogüé est acceptée et que son remplaçant part pour Constantinople, en emportant un piano sous son bras!

Jus de Fruits français. — Fraises, Framboises et Groseilles, — venant directement de France par la maison Normann & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123.

RÉCEPTION AMÉRICAINE AU HAVRE.

Nous lisons dans le *Journal du Havre* du 17 août :

M. Washburne, ministre des États-Unis en France, M. Schenck, ministre du même pays en Angleterre, et M. Bullock, gouverneur de Massachusetts, sont arrivés, comme on sait, au Havre, descendus à l'hôtel Frascati.

Ces messieurs, mis en rapport avec la municipalité du Havre, ont fait prévenir M. le maire qu'ils auraient l'honneur de le recevoir aujourd'hui. [illegible] M. Guillemard, accompagné de MM. Siegfried et Faure, adjoints, se présentaient à bord de la frégate *Shenandoah*, où les ministres américains s'étaient rendus. Dès que le commandant de la frégate apprit l'arrivée de nos officiers municipaux, il fit mettre l'équipage sous les armes, et attendit notre maire et ses adjoints sur le pont, entouré de ses officiers, pendant que la musique du bord jouait la *Marseillaise*. Les présentations furent faites et la conversation s'engagea, de part et d'autre, avec une extrême cordialité. [illegible]

[illegible] coup de dames. Des danses furent organisées; M. le sous-préfet du Hâvre, présent aussi, y prit part. Ensuite, on servit un lunch. M. le maire du Hâvre, touché de cet accueil sympathique, porta un toast chaleureux : A la République américaine, à la République sœur ! Le commandant de la *Shenandoah* répondit par quelques mots [illegible], et ajouta : définitive! [illegible] applaudissements unanimes de l'assistance.

Cette petite fête, improvisée et tout intime a laissé, dans l'esprit de tous ceux qui ont pu y assister, une impression charmante. L'étiquette en était bannie, et l'on se sentait à l'aise vis-à-vis les uns des autres, les citoyens libres des deux pays libres, et que nulle envie, nulle jalousie ne pousse l'un contre l'autre.

UNE LETTRE DE SAINT-MARC GIRARDIN.

La lutte des partis a ses intermèdes héroï-comiques. Nous trouvons aujourd'hui dans le *Courrier de France* la lettre suivante adressée à l'un de ses rédacteurs, M. Marius Topin, par M. Saint-Marc Girardin, le délégué légendaire du 20 juin, rapporteur de la commission de prorogation :

Morsang-sur-Seine (par Corbeil) 5 août.

Monsieur,

Je ne veux pas entrer dans mon repos sans vous remercier très vivement de l'article que vous avez consacré à mon rapport, ou plutôt au rapport de la majorité de la commission de prorogation, car il y a eu de la plume de tout le monde.

Vous avez bien voulu entrer dans la pensée conciliatrice du rapport, et, en la soutenant, vous l'avez fortifiée. La pensée du centre droit est une pensée de bonne entente avec M. Thiers, et j'écrivais avant-hier à un de mes amis que ce qui me plaisait le plus dans l'heureux dénoûment de la propagation, c'est que *le centre droit avait reconquis son chef.*

Nous voulions le faire le 20 juin, quand, *en bonnets à poil*, dit-on, nous avions été causer avec lui. Ce jour-là, nous n'avions pas réussi. La gauche, vous l'avez admirablement dit, n'était pas encore dupe ce jour-là; elle était encore à duper. Le tour fait, M. Thiers est revenu à ses bons et naturels sentiments, à ses vrais alliés.

Que sortira-t-il de ce raccommodement de ménage? Il n'en sortira rien que de légitime et de digne de votre appui, dont nous vous remercions tous, mes amis et moi, très sincèrement et très cordialement.

Votre très dévoué,

SAINT-MARC GIRARDIN.

Véritablement, en lisant cette lettre, on se demande où nous en sommes et si les fortes chaleurs du mois de juillet n'ont pas apporté quelque perturbation dans les cerveaux les mieux organisés. Voilà M. Saint-Marc Girardin, une éminente notabilité du centre droit, un chef de parti, un académicien, un des professeurs les plus aimés de la jeunesse contemporaine, un homme d'érudition, d'esprit et de goût, voilà M. Saint-Marc Girardin qui, après avoir écrit un rapport d'un français très surprenant, vient nous dire que "le centre droit a reconquis son chef," M. Thiers; que la gauche, qui a soutenu M. Thiers, a *été dupée* par lui, et que le président de la République, après lui avoir joué ce tour, "est revenu à ses bons et naturels sentiments, à ses vrais alliés," en d'autres termes, au centre droit !

Qu'est-ce donc que ce langage extraordinaire, et cette manière de transformer le chef de l'État en personne compromise, en chef de parti, et, qui plus est, en dupeur ! Si les académiciens de la *République française*, dans leur néologisme déréglé, se permettaient de pareilles incartades, nous pourrions y voir un reflet du milieu dans lequel ils ont vécu. Mais un lettré de la bonne école, une illustration de la Sorbonne, un critique, parfois éloquent, toujours fin et spirituel!... En vérité, la politique fait tourner tout à la fois les têtes et le style.

M. Saint-Marc Girardin parle de la conquête de M. Thiers en homme qui croit avoir des intelligences dans la place. Il écrivant à M. Marius Topin, c'est à son oncle et à son patron, M. Mignet, qu'il s'adresse. M. Mignet, se dit-il, est l'ami d'enfance de M. Thiers; le rédacteur du *Courrier de France*, M. Topin, s'inspire de M. Mignet. Donc, etc. Nous voudrions bien savoir ce que M. Mignet, qui est la discrétion et la mesure personnifiées, pense des effusions et du style macaronique de son collègue de l'Institut, M. Saint-Marc Girardin, racontant ses prouesses du 20 juin et la mystification de la gauche à laquelle, nouveau Jason, il a enlevé M. Thiers ?

Le héros du 20 juin annoncé qu'il va "entrer dans son repos." Franchement, il en a besoin. Depuis quelque temps, nous ne reconnaissons plus M. Saint-Marc Girardin, si correct d'ordinaire et si sage conseiller autrefois, et il semble que bon nombre de ses amis se laissent prendre au même vertige. C'est un malheur. Nous qui n'avons cessé de prêcher l'union des deux centres à l'Assemblée, nous sommes obligés de reconnaître, dans les principaux chefs du centre droit, une absence d'esprit politique et de mesure, une intempérance de langage, qui rendent très difficile son entente avec le centre gauche, lequel, en aucun cas, d'ailleurs, ne saurait accepter le rôle de dupe. Puisse le repos des vacances ramener M. Saint-Marc-Girardin et quelques-uns de ses amis à une appréciation plus saine et plus équitable des choses. Nous serons les premiers à nous en applaudir.—(*France*.)

UN MANIFESTE LÉGITIMISTE.

M. le marquis de Franclieu vient d'adresser aux électeurs des Hautes-Pyrénées une lettre dans laquelle il développe les principes de sa politique. Nous extrayons de cette lettre les passages suivants :

Je vous avais déjà signalé, l'année dernière, M. le duc d'Aumale, comme l'un des plus grands obstacles à vaincre pour sauver et relever la France. Depuis lors, rien n'a pu agir sur la détermination du prince de se substituer à M. Thiers, sous un titre ou sous un autre. Ouvertement ou indirectement, malgré le discrédit dans lequel il est tombé de chute en chute, il n'a pas cessé un instant de diviser nos forces monarchiques, mu, comme il l'est, par la pensée qu'à la première crise, il n'y aura que lui de possible.

M. Thiers, enfin, est resté ce qu'il a été dès le premier jour. Fier et satisfait de sa situation, habile dans les détails et dans l'intrigue, ne dontant jamais d'une supériorité, moins grande cependant qu'il ne le croit, et sachant plier pour se relever bientôt après; jamais scrupuleux sur les moyens d'action, cet homme d'État s'est constamment appliqué à diviser, à soutenir le faible contre le fort, le mal contre le bien, et à se retourner sans la moindre vergogne en sens contraire, pour empêcher le faible et le mal de devenir dominants à leur tour, dans l'espoir de faire durer ainsi la situation autant que lui.

C'est là une illusion contre laquelle je ne saurais assez vous prémunir. Indépendamment de ce qu'un vieillard de 76 ans ne saurait nous assurer aucun avenir, il y a une force des choses contre laquelle tout doit se briser demain.

Si, pendant l'année qui va s'écouler, nous ne sortons pas du régime provisoire qu'on désigne sous le nom de République, l'anté [illegible] de l'Assemblée [illegible] M. Thiers [illegible] disparaître immédiatement.

Que deviendrons-nous alors? Ne sommes-nous pas lancés [illegible] dans que rien au monde puisse [illegible] prévenir les effets d'une dernière et irrévocable catastrophe?

M. Thiers avait dit, quelques temps avant la chute de l'Empire : "Il y a des libertés nécessaires." Personne plus que moi n'en est convaincu; mais si je crois à la nécessité de la liberté, j'affirme qu'il y a quelque chose de plus [illegible] encore [illegible] parce qu'en dehors de la vérité, il n'y a pas une seule liberté qui puisse subsister.

Ces vérités sont au nombre de trois : la vérité économique, la vérité politique et la vérité morale.

La vérité économique s'appelle la protection, c'est-à-dire l'égalité des charges par la compensation. Il y aura beaucoup à faire dans cet ordre d'idées, aussitôt que les traités de commerce, dernier et funeste héritage de l'empire, seront [illegible] ne pèseront plus sur notre législation [illegible].

La vérité politique, c'est la royauté en face du vote universel, l'un et l'autre existant et agissant dans toute leur indépendance, en vertu de leur loi propre.

La vérité morale, Dieu, Dieu [illegible] par la parole de son fils unique [illegible] Christ.

S'il est donné aux peuples de pouvoir et de vouloir se passer de ces lois éternelles, c'est sous leur responsabilité. Nous en sommes la plus éclatante de toutes les preuves.

MARQUIS DE FRANCLIEU.

Lascazères, 11 août 1872.

— Une superbe aurore boréale, d'une blancheur éclatante, écrit-on dans la *Gazette de Cologne*, a été aperçue à Stettin dans la soirée du 3 août.

Le [illegible] constellation de la Grande-Ourse, a commencé à 11 heures par deux rayons blancs, fortement marqués, perpendiculaires entre eux et [illegible] traits d'une blancheur parfaite traversaient de temps à autre, s'élançant vers le haut en sens obliques, l'espace compris entourés par les deux lignes principales. A onze heures et demie précises, le tout formait une admirable couronne qui a duré pendant plusieurs minutes pour disparaître ensuite graduellement.

UNE ÉMOTION A TROUVILLE.

On a fait beaucoup de bruit dans la presse française d'une équipée de quelques jeunes gens qui, après avoir bien dîné, sont entrés à Trouville en criant vive l'Empereur. Le *Journal des Débats* donne les détails suivants de cette affaire qui ne méritait d'occuper autant l'attention :

"Mercredi, vers cinq heures du soir, un yacht de plaisance, la *Gisella*, est entré dans le port de Trouville. A bord de ce [illegible] sous l'influence visible d'un bon déjeuner, se mirent à proférer des cris séditieux, parmi lesquels on a entendu ceux de : "Vive l'empereur! à bas M. Thiers!" On croit même que des paroles injurieuses pour le Président ont été prononcées; les matelots qui se trouvaient dans les embarcations environnantes [illegible] de faire un mauvais parti à ces jeunes [illegible] le commissaire de police de Trouville, prévenu par un douanier, se rendit dans l'avant-port du bassin de Deauville, où se trouvait mouillé le yacht, et a invité ceux qui le montaient à le suivre dans son bureau, ce qu'ils ont fait sans trop de mauvaise grâce.

"Voici les noms des délinquants :

"1° Michel Ephrussy, vingt-sept ans, né à Odessa, banquier à Paris ;

"2° Maurice Ephrussy, vingt-deux ans, né à Odessa, banquier, frère du précédent ;

"3° [illegible], vingt-deux ans, né à Odessa, employé chez MM. Ephrussy ;

"4° Pierre Zouboff, vingt-huit ans, né à Saint-Pétersbourg, lieutenant de vaisseau au service de la Russie ;

"5° Gaspard de Errazu, vingt ans, né au Mexique ;

"6° Louis de Errazu, dix-huit ans, frère du précédent ;

"7° Le comte de Valon, vingt-un ans, originaire du département de l'Orne.

"Il résulte de l'interrogatoire qu'on a subi ces messieurs que les deux frères Errazu reconnaissent avoir proféré les cris cités plus haut, mais ils repoussent absolument toute expression malveillante à l'égard de M. Thiers; quant aux quatre sujets russes, ils paraissent n'avoir poussé aucun cri.

"Le commissaire de police fit immédiatement prévenir le colonel Lambert, que cette affaire ne regardait pas, et le capitaine Fénelon, qui ne vit pas d'obstacle à la mise en liberté de ces messieurs.

"Le commissaire avait craint, de son côté, en les conservant, de déplaire en haut lieu; or c'est le contraire qui est arrivé, c'est-à-dire qu'on a regretté que le commissaire de police se fût laissé influencer par le rang des personnages qui avaient violé la loi; en conséquence, il a été déclaré que le commissaire de police serait remplacé.

"Néanmoins, M. Thiers a fait venir aujourd'hui M. Gallian, le commissaire de police de Trouville, et l'a reçu avec la plus grande bienveillance. Ses états de service sont excellents. M. Gallian était commissaire de police à Rueil lors de l'insurrection, et c'est le dernier qui, des commissaires suburbains, ait conservé son poste entre la Commune et le gouvernement, c'est lui qui a constaté la mort de Flourens, etc.

"Bref, l'affaire de ces jeunes gens s'instruit, et ils vont être appelés devant le juge d'instruction de Pont-l'Évêque, qui est arrivé le soir avec le substitut.

LE PERCEMENT DU SAINT-GOTHARD

Cette entreprise, à laquelle la Prusse a imprimé la vigoureuse impulsion qu'elle met dans tout ce qui touche à ses intérêts ou à ses ambitions, vient de faire un nouveau pas. Le traité pour le percement du tunnel est signé.

Voici les détails que donne à ce sujet le *Journal de Genève* :

Après plusieurs mois de négociations avec un certain nombre de concurrents, la direction du Gothard vient enfin de conclure la convention relative à la construction du grand tunnel et de concéder cette entreprise à M. Louis Favre, entrepreneur à Genève. Nous avons annoncé hier en quelques mots cette nouvelle, sur laquelle la *Nouvelle Gazette de Zurich* nous donne d'intéressants détails.

M. Louis Favre a déjà, en qualité d'entrepreneur, exécuté d'importants travaux de chemins de fer, entre autres des tunnels considérables, et la manière dont il s'est acquitté de cette tâche lui a valu, de la part des ingénieurs chargés de la direction de ces entreprises et parmi lesquels se trouvent des notabilités techniques, les témoignages de la plus entière satisfaction. De plus, M. L. Favre a eu la bonne fortune de pouvoir s'assurer, pour l'exécution du tunnel du Gothard, la coopération de M. le professeur Daniel Colladon, qui a rendu comme chacun sait, au percement du mont Cenis, des services importants hautement reconnus par les distinctions dont, tout récemment encore, notre éminent compatriote a été l'objet de la part du gouvernement italien.

Le concessionnaire a déjà déposé entre les mains de la direction du Gothard un cautionnement de 8 millions de francs, en titres d'une solidité incontestable.

Dans sa convention avec la Compagnie, M. Favre a fait des prix si favorables que, même dans le cas où il serait nécessaire de revêtir le tunnel de maçonneries sur de plus grandes étendues que ne le prévoyait la Conférence internationale, le total des frais de construction du grand tunnel ne s'élèvera qu'à la somme relativement faible de 50 millions (tout compris, même les frais d'administration générale, les travaux préparatoires, les rails, le matériel d'exploitation, etc.). C'est une économie de 10 millions nets sur les prévisions.

M. Favre se charge entièrement de l'entreprise à ses risques et périls, et contre bonification des prix prévus pour la convention pour chaque mètre de travail accompli. En particulier, l'entrepreneur prend à son compte toutes les difficultés imprévues qui pourraient surgir dans le cours du percement du tunnel, soit par suite de la nature des roches qui composent l'intérieur de la montagne, soit par le fait d'une affluence extraordinaire des eaux.

M. Favre prend l'engagement d'achever le tunnel dans toutes ses parties *en huit ans*, à partir du jour de la ratification de la convention par le Conseil fédéral.

L'EXPULSION DES JÉSUITES DE L'ALSACE-LORRAINE.

La *Gazette d'Augsbourg* publie le texte d'une protestation contre la loi des Jésuites qui circule, en Alsace; la protestation est accompagnée d'une lettre rédigée par l'évêché de Strasbourg. Voici ces deux documents :

Évêché de Strasbourg, 3 août 1872.

Monsieur le curé,

Mgr l'évêque vous prie de faire transcrire la protestation ci-jointe pour chaque curé de votre canton, qui la soumettra à la signature de ses paroissiens. Vous voudrez en outre en faire une seconde copie, qui sera signée par MM. les curés de canton.

Ces différentes pièces devront être envoyées dans le plus bref délai au secrétariat de l'évêché; celle du clergé immédiatement.

PROTESTATION :

Le clergé et les catholiques d'Alsace n'ont pas rompu le silence lorsque les catholiques d'Allemagne se sont élevés, par des pétitions, en masse contre le projet de loi sur les jésuites et les ordres analogues. Cette attitude n'était pas de l'indifférence. Nous donnions notre plein assentiment à ce que nos frères catholiques avaient exprimé avec tant de fermeté. Maintenant que ce projet a été converti en loi de l'empire, notre conscience catholique nous fait un devoir de protester solennellement contre cette loi.

Les congrégations et les ordres religieux font partie de l'organisme de l'Église, comme les membres les plus nobles du corps de l'homme. Leurs fondateurs sont les héros de la foi et de l'amour chrétiens. L'Église a été partout et toujours leur soutien. Leur activité et leurs principes sont connus de tous. Depuis douze siècles ils répandent parmi nous la doctrine et les mœurs chrétiennes, les fruits bénis de leur esprit miséricordieux, et pendant la dernière guerre l'on a pu se convaincre dans les hôpitaux et les ambulances, et sur les champs de bataille, que la source de cette miséricorde n'est pas encore tarie.

Les membres des ordres chrétiens qui sont parmi nous sont tous des fils et des filles de l'Alsace. Nous les connaissons, car ils ont été élevés parmi nous; ils vivent, ils agissent, ils se sacrifient parmi nous. Leurs principes sont nos principes, leur but est notre but, et toute accusation qui s'élève contre eux nous frappe également. L'on prétend sans doute que la loi sur les jésuites n'est pas dirigée contre l'Église catholique; mais les attaques haineuses de toutes les feuilles officielles et officieuses de l'Alsace nous prouvent le contraire. Depuis des mois, elles sont remplies d'excitations contre la *bande noire*, contre le Saint-Siége, contre la liberté et l'unité de l'Église catholique.

Nous élevons notre voix, non pour repousser de lâches et basses injures, mais pour rendre témoignage à la vérité et au droit.

Notre manière de voir se résume en un mot :

Nous voyons dans la loi sur les jésuites une atteinte à la liberté de conscience, à la liberté de l'Église catholique et des familles catholiques.

Nous protestons avec indignation contre l'exécution d'une loi qui blesse 300 millions de catholiques dans leurs sentiments les plus intimes et les plus sacrés.

LE MANDAT IMPÉRATIF. — Nous avons dit qu'un certain nombre d'électeurs de Roanne avaient imposé, à l'occasion des élections municipales, le mandat impératif à leurs candidats. Cette [illegible] [illegible] de la part des anciens membres du comité Gallois, et notamment de M. Lyon-Favier, aujourd'hui président du conseil d'arrondissement de Lyon.

Voici, d'après le *Siècle*, les termes du *satisfecit* radical :

Lyon, le 16 août 1872.

Citoyens de Roanne,

Vous votez dimanche; vous avez imposé à vos candidats le mandat impératif, nous l'apprenons à l'instant.

Nous, citoyens de Lyon, qui, par la pratique, avons reconnu l'efficacité et la nécessité de ce mandat, nous venons vous féliciter et vous engager, au nom de la République, à voter pour les quinze citoyens qui l'ont accepté.

Salut fraternel.

Signé : Favier, président du conseil d'arrondissement de Lyon; Bonnard, président de l'ex-comité de la rue Grôlée; Dandard, trésorier de l'ex-comité de la rue Grôlée; Adrien Duvand, rédacteur en chef du *Petit Lyonnais*; Roux, Treillard, Fournier, Dufrin, Alibert, Boulet.

Le mandat impératif fait exception à la règle; il n'a pas été voté par le ridicule.

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

[illegible]

NLLE-ORLÉANS ET JACKSON.

[illegible]

NLLE-ORLÉANS, MOBILE ET TEXAS.

Express et malle .... 7:30 du matin.

Pour les villes de bains .... [illegible]

NLLE-ORLÉANS & DONALDSONVILLE.

[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Ste-Anne..7:30 du matin.

BULLETIN FINANCIER.

MERCREDI SOIR, 4 SEPTEMBRE 1872.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Échanges.	Balances.
31 août..........	[illegible]	[illegible]
2 septembre......	861,[illegible] 81	110,[illegible]
3 "	1,199,269 74	140,[illegible]
4 "	1,016,073 19	174,[illegible]
Jusqu'ici, cette semaine.....	3,686,485 77	597,[illegible]
Même temps la semaine der..	3,196,087 53	547,[illegible]
Total de la semaine der......	4,764,145 50	782,[illegible]
Total de la semaine précédente...	4,751,015 24	806,[illegible]

Le marché monétaire est resté calme dans les banques et dans les rues. La demande d'escomptes est assez bonne. Les banques acceptent tout le papier à courte échéance et portant des signatures satisfaisantes. Les billets de premier ordre sont recherchés dans les rues, mais nous n'avons entendu mentionner que fort peu de transactions, car ces billets sont encore rares. On verra, par les détails publiés ci-après, qu'il s'est déclaré une nouvelle baisse dans le change.

Le papier de premier ordre a été en assez bonne demande dans les rues, mais il s'est fait très peu de ventes. Nous cotons encore le papier de premier ordre :

Les billets d'affaires de première classe 9 à 10 pour cent par an; ceux A1 à 10. Les moins recherchés, mais non de seconde classe, à 11. Ceux de seconde classe à 12. Les billets portant hypothèque, de première classe, 9 1|2 à 10; les secondes classes, 11 à 12.

L'or a ouvert à 113 à 113 1|4 contre 113 1|8 à New York, et, après une demande animée, a fermé à 112 7|8 à 113 1|8 contre le taux d'ouverture dans Wall street. Les transactions se sont élevées à $31,900 dont $3000 (1000 et 2000) à 112 7|8, $40,500 (2500, 3000, 10,000 et 25,000) à 113, $11,000 à 113 à 113 1|8 et $27,000 (1000, 1900, 2000, 8000, 4500 et 15,000) à 113 1|8.—On n'a pas annoncé de ventes d'argent.

Il a régné plus de mouvement dans le change sterling, qui a fléchi de 1|2 pour cent. Les opérations comprennent 38,600 livres, dont 14,000 (6000 et 8000) clear No 1 à 122 1|8, 4000 à 122 1|2, 3000 dito à 122 3|4, 3000 (1500 et 1500) clear No 1 à 123 et 600 de banque, de bonne house, à 124.—Dans les francs, 150,000, en change de commerce No 1, à 4.73 3|4 et 800,000 à 4.73 3|4 à 4.75 1|2.—A la clôture, le sterling était coté à 122 à 122 1|2 le clear No 1 et 123 à 123 1|2 le change de banque; les francs, à 4.73 3|4 le change de commerce et nominal le change de banque.

Le change américain a encore faibli sous l'influence d'une plus grande quantité d'offres et d'un désir apparent de pousser les taux au point d'empêcher de nouvelles remises de monnaie courante pour l'Ouest. Les opérations ont atteint le chiffre de $17,000, dont 9000 en change de commerce sur New York, à vue, au pair, $25,000 do à 1|16 de prime, $56,000 (25,000 de banque et 33,000 de banquiers) à 1|8, $67,000 (10,000, 22,000 et 35,000) de banque à 1|8, $30,000 de à 1|8.

100 actions de la Société de Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans se sont vendues à — et 100 (ordinaires) de la Compagnie de Levées de la Louisiane à 68 1|2 1|2.

Dans les bonds, il s'est fait quelques ventes à des conditions qui n'ont pas été annoncées et un petit montant de bonds cinq pour cent (Water-Works) de la ville à 51 1|2.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de mandats.

$1,500 de certificats d'allocations de la ville ont changé de mains à 65 1|2, $1,500 à 65 3|4 et $800 à 66.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi, 4 sept 1872.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 700 balles, y inclus environ 150 dont nous n'avons entendu parler qu'au moment de la clôture, et les prix ont marché plutôt en faveur des facteurs, les prix de clôture ayant haussé de 1/8c. Nous haussons nos cotes en conséquence.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ces types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne.

	Cotes générales.	Cotes de l'Exc
Low Ordinary	— à —	
Ordinary	— à —	
Good ordinary	19— à 19¼	
Low middling	20¼ à 20¾	20¼
Middling	— à 21—	21—
Strict middling	21¼ à —	
Good middling	21¼ à —	

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains le 31 aout, 1872 balles		[illegible]
Ar. aujourd'hui	593	
Précédemment	2414	3007
		9[illegible]
Expédié aujourd'hui	point	
Précédemment	13	13
Stock en main et sur navire, non expédié		9[illegible]
Stock l'année dernière		[illegible]

TABAC.—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui.

Rien de ce qui est du indiquer aucun changement de prix n'ayant transpiré, nous continuons à coter comme suit : Lugs à 9¼ à 9½, low leaf à 9½ à 10¼ c, medium 10¼ à 11¼, bon 12 à 12¼, fin et de choix 13 à 14.

ÉTAT DU TABAC.

Stock en mains le 31 aout, 1872 bcs.		85[illegible]
Arrivé aujourd'hui	—	
Précédemment	24	24
		85[illegible]
Expédié aujourd'hui	point	
Précédemment	point	
Consommation, emball, &c	8	8
Stock en mains et à bord		85[illegible]

MÉLASSE—Il n'en arrive pas. La mélasse claire et aigre de plantations est cotée à 25 à 30 c le gallon.

La mélasse des raffineries de la ville s'est vendue à 30 c pour l'intérieure, 40 c pour la commune, 50 c pour la belle, 55 c pour la prime, 60 c pour la qualité de choix et 80 c à 81 pour le golden syrup.

SUCRE—Il a été reçu ce matin de plantations [illegible] sucre au est classé fair et s'est vendu au débarcadère 10½ c la livre, 30 btes de Demerara vendus en entrepot à 11 ¼c; le Porto Rico dans le hangard par le placement à 10¼ à 10½ pour le good fair et 50 btes Louisiane en lots de placements dans les hangards à 10¼ à 11¼ c pour le good fair, 10¾ c pour le fully fair et 11 à 11¼ c pour le prime.

FARINE—Le stock en mains est faible, mais la demande n'est que locale et pour le placement.

PORC—Continue à être calme. Le mess est coté à $14 50 à 15 75 le baril, mais pas de ventes. Détail $14 à 15 25 le baril.

BACON—Marché calme, mais ferme. Les épaules sont cotées à 8½ à 8¾ c les cotés clear ribbed 11 à 11½ c, les cotés désossés 11 ¾ à 12 c la livre.

BREAKFAST BACON—Le bacon de l'Ouest est rare et commande 15 à 15¼ c la livre; celui du Nord a haussé et commande 11¼ à 12 c la livre.

JAMBONS—Les jambons de choix curé au sucre est fermé à 18 à 18¼ c la livre.

VOLAILLES ET ŒUFS—Les poules se vendent au débarcadère à $6 50 à $7 la douzaine, des coqs dans toute leur force, les jeunes à $4 50 à $5, pour les canards, $6 50, les oies, $8 à $1 les dindes $12 à $18, les œufs, commandent 16 à 18 c la douzaine.

COMESTIBLES.—Le stock de pommes de terre est léger [illegible]

CAFÉ—Il se fait aujourd'hui une bonne demande à nos cotes pour le placement—Nous cotons le prime—en or—18 à 19 c, bon 17¼ à 18¼ c, bons 17 à 17½ c. ord [illegible]

dinaire 15 à 19 c la livre les steaks dans les mains des placeurs est d'environ [illegible]

RIZ—En demande à nos cotes, Nous cotons No 2—choix—3 à [illegible], No 2—[illegible] 8½ c, inférieur [illegible] à [illegible] c, ordinary, good ordinary 7 à [illegible], prime à good prime 8 à 8¾c, choix [illegible] la livre.

SEL—Des chargements qui arrivent se vendent à des prix [illegible] à Liverpool et à fax [illegible] stocks ici donneront un ton [illegible] marché. Les taux des consommateurs vendent en magasin sont de $1 [illegible]

LAINE—Nous avons entendu parler des ventes de 600 livres, en lots de laine du lac à 35 c la livre [illegible] que les ordres pour le compte [illegible]—Nous cotons : laine du lac 40 à 44 c. Louisiane nettoyée 37 à 40 c et pleine de glouterons 30 à 35 c la livre.

PEAUX—En ce moment les peaux vertes sont fortes et ont haussé de 1 c. la livre. Les peaux salées sont en bonne demande de même que les peaux sèches provenant des abattoirs de la ville. Nous cotons les peaux vertes 9 à 10 liv. bonnes vertes salées 10 c. [illegible] 15 à [illegible] livre. [illegible] ville, au-dessus de 25 liv. 10—[illegible], au-dessous de 20 liv. 10 [illegible]

FICELLE D'EMBALLAGE—Les acheteurs détaillent à 17 c la livre.

DOUVES EN CHENE—Le stock en mains est [illegible], et est estimé à 1,310,000 [illegible]. Les demandes sont peu nombreuses [illegible] restreintes par le manque de capacité pour le fret. Nous cotons extra pipe, fonds, les 120, livrées le long du navire $120 à 130, pipes pour vin $120 à 125 extra [illegible] $125 à 140; extra chairet 100 à 165, baril extra $60 à $65 extra barils $40 à $45.

SACS EN PITRE—Il ne s'est pas fait de ventes de sacs depuis quelques jours.

BANDES DE FER—Les bandes de fer commandent 7c la livre pour remplir des ordres.

CHANDELLE DE STAR—Le marché est bien approvisionné de chandelles pour les besoins du commerce; le poids plein commande 19 c la livre, en gros et par placement.

SAINDOUX—Le saindoux de choix vaut est en demande et les prix sont en hausse. Ventes à 10, 10½ 11¼. 12¼ et 12¾ cents la livre.

VIANDE SALEE A SEC—Le peu qui est resté en mains est tenu par des commerçants qui vendent en détail à 3¼ pour les épaules 10c pour les cotés clear ribbed et les cotés désossés 10¼c.

WHISKY—Le marché est calme. Le rectifié de choix Cincinnati est coté à 95 c, l'ordinaire de l'Ouest et le Louisiane à 93 à 94 c le gallon.

MAIS EN GRENIER—L'article est coté à 50 c le boisseau.

MOUSSE—Il est arrivé sur le rail quelques envois de mousse qui se vend lentement de 3 à 5 c. la livre. La mousse préparée en ville est tenue à 6 à 9¼ c. la livre, mais pas de demandes.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1872.

Arrivé, hier—185 bœufs du Texas, 85 veaux et d'un an, 41 cochons et 287 moutons.

Vendu—265 bœufs du Texas, 63 veaux et d'un an, 116 cochons et 287 moutons.

A vendre—716 bœufs du Texas, 1,79 veaux et d'un an, 277 cochons, 162 moutons et 23 vaches laitières.

[illegible]

DIVERS.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

AVIS

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A louer.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A Vendre,

[illegible]

Encan de Bordeaux.

[illegible]

Candidats Démocratiques.

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

HORACE GREELEY,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRÉSIDENT,

BENJAMIN GRATZ BROWN,

DU MISSOURI.

Candidats pour l'État

POUR GOUVERNEUR.

JOHN MCENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

D. B. PENN, d'Orléans.

Pour Avocat Général.

H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur.

[illegible]

Pour Secrétaire d'État.

[illegible]

Pour Surintendant de l'Éducation Publique.

ROBERT M. LUSHER, d'Orléans.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

[illegible]

PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA RÉFORME.

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of [illegible] & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

Wines, Brandies, Cordials, &c.

[illegible] SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.

[illegible] ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. HOGES & CO.

650 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

GRANDE VENTE

[illegible]

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Première vente, pour le commerce, de linge d'automne et d'hiver.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Ale d'Écosse.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE. VACHERIE.

[illegible]

Vaches ! Vaches !

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Vente d'un Terrain double face aux rues d'Orléans et St-Pierre, 3e District.

[illegible]

Deux Propriétés de valeur dans le Second District, encoignure Bassin et Bienville, et rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Succession de Madame Ann Flynn, décédée, épouse de P. H. Flynn Sr, et de P. H. Flynn.

[illegible]

AMUSEMENTS.

[illegible]

E. D. DAVIES.

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'État de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Musique Simple.

GROS LOT $50,000

[illegible]

E. H. KEYES & BRO.

[illegible]

GEO. MERZ,

[illegible]

58, RUE DU CAMP, 58,

FAIRBANKS & CO.

[illegible]

CHAMPAGNE

Chs. FARRE

REIMS.

[illegible]

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

[illegible]

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

ET

Négociants Commissionnaires,

[illegible] NOUVELLE-ORLÉANS.

AUGUSTE COUTURIÉ,

[illegible]

QUERTROUX & BOIS,

[illegible]

POUDRE LEVAIN

[illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter

CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

[illegible]

GAZADE & CROOKS,

[illegible]

SEULE AGENCE

[illegible]

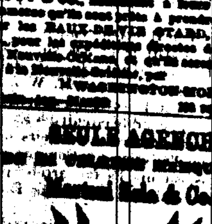

VINO VERMOUTH

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

INSTITUTIONS.

Le Locquet-Leroy,

[illegible]

JEFFERSON ACADEMY,

[illegible]

G. J. LORD.

[illegible]

INSTITUTION DUBEL,

[illegible]

Mademoiselle Tardivel,

A NEW-YORK.

[illegible]

Institution D'Aquin.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

[illegible]

Collége de la Pass Christian, Miss.

[illegible]

Collége du Mont Ste-Marie,

[illegible]

Cure radicale des hernies.

[illegible]

A. CARRIÈRE & Co.,

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON

[illegible]

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

E. DUCHAMPS,

[illegible]

BENOIST & KLINE,

[illegible]

La dernière [illegible]

[illegible]